



Sizun, le lundi 16 décembre 2019

AVIS DU GMB SUR LE PROJET D'ARRETE CNPN>CSRPN

Avis défavorable sur le projet d'arrêté fixant la liste d'espèces protégées au titre de l'article R 411-13-1 du Code de l'Environnement.

Le GMB partage l'analyse du projet d'arrêté émis par le CNPN. Il n'est pas acceptable que 73 % des avis de demandes de dérogation « espèces protégées », soit près de 1 200 espèces animales et végétales au total, glissent à l'échelle régionale. Ceci sans indication de critères de sélection par l'état, seuls des objectifs quantitatifs semblant présider à ce choix.

Le GMB soutient donc les modifications proposées par le CNPN qui, sur des bases scientifiques et cohérentes, permettrait une répartition plus équilibrée entre les dossiers traités par le CNPN pour les espèces présentant un enjeu de conservation élevé au niveau national et ceux traités par les CSRPN pour les espèces à enjeu régional.

En effet, le changement d'échelle induit par l'arrêté est incohérent avec l'écologie des populations de mammifères dont par exemple le loup, la loutre ou les chiroptères. Cet arrêté destituerait l'avis au niveau national pour ces espèces, espèces bénéficiant d'un Plan National d'Actions, ce qui est inacceptable du fait de la forte régression ou de la fragilité des populations. De plus, le rayon d'action des chiroptères ou du loup est supra-régional ce qui justifie un examen dépassant l'échelle régionale. La « déconcentration » des avis va réduire le champ d'action de la seule instance totalement indépendante sur ces questions et qui produit très (trop ?) régulièrement des avis qui « déplaisent » sur des projets industriels, des projets d'aménagements, des projets de réglementation concernant les espèces protégées, etc. Les CSRPN n'ont pas les mêmes moyens pour effectuer les travaux et sont de par leur mode de nomination moins indépendants.

Le GMB émet donc un avis défavorable au projet d'arrêté



- **Siège régional** : ✉ Maison de la Rivière, 29 450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 📧 contact@gmb.bzh 🌐 www.gmb.bzh
- **Antenne des Côtes d'Armor** : ✉ 18 C rue du Sabot, 22 440 Ploufragan ☎ 02 96 61 06 64
- **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan** : ✉ Château du Mail, 1 rue du Plessis, 35 600 Redon ☎ 02 23 63 40 58
- **Antenne de Loire-Atlantique** : ✉ 6 Bleuben, 44 530 Guenrouet ☎ 06 35 15 71 03

